



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

académie
Lille

LA RECTRICE DE L'ACADEMIE DE LILLE

RÉGION ACADÉMIQUE
HAUTS-DE-FRANCE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

- Vu le décret n°90-426 du 22 mai 1990 et la note de service du 14 juin 1990 relatifs aux dispositions applicables aux Conseillers en Formation Continue,

- Vu l'arrêté du 14 juin 1990 relatif aux Commissions Académiques Consultatives compétentes à l'égard des Conseillers en Formation Continue,

- Après consultation de la Commission Académique Consultative compétente à l'égard des Conseillers en Formation Continue réunie le 18 juin 2019,

Département des
Personnels Enseignants

ARRETE

Affaire suivie par
Anne-Laure FERMEY

Téléphone
03.20.15.67.77

Courriel
ce.dpe@ac-lille.fr

Rectorat de Lille
20 rue Saint Jacques
BP 709
59 033 LILLE Cedex

ARTICLE 1

La liste d'aptitude aux fonctions de Conseiller en Formation Continue, au titre de l'année scolaire 2019/2020, est arrêtée comme suit :

ANTUNES Marie-Christine	Contractuelle
BREHON Sophie	Contractuelle
DELATTRE Virginie	Contractuelle CDI
JUMEAUX Alice	Contractuelle
MARISSAL David	Certifié
PECQUEUR Nathalie	Titulaire
PRUVOST Evelyne	Salariée du privé

ARTICLE 2

Les candidats inscrits sur la liste d'aptitude pourront être nommés Conseillers en Formation Continue pendant l'année scolaire 2019/2020, dans la mesure où un poste déclaré vacant leur sera proposé.

ARTICLE 3

Le Secrétaire Général de l'Académie de Lille et le délégué Académique à la Formation Continue sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Lille, le 18 juin 2019

Valérie CABUIL